



Menaces et remboursement, que dois-je faire

Par idonino

Bonjour, j'ignore si je poste sur la bonne catégorie, mais j'aurais absolument besoin de conseils.

Contexte important, Je suis tout nouvellement majeur, mais il y a de cela quelques mois, je sortais avec quelqu'un. J'avais 16/17 et lui 19/20.

Afin de profiter d'un emploi à côté, j'ai résidé chez ses parents 2 mois et demi.

A cette époque, ce travail était mon seul revenu, et ses parents m'ont demandé de payer de ma poche 200? pour des courses.

Ce n'était pas un problème pour moi dans l'instanté, cependant, cet argent ne partais jamais dans de l'alimentaire, et ils n'ont jamais essayé de contacter mes parents ou un adulte responsable de moi qui pourrait prendre cette charge. Soit.

Là où les problèmes ont commencés, c'est quand j'ai dû de l'argent à mon compagnon, une sommes se rapprochant des 600. Les circonstances de cette sommes étaient liés au fait qu'il m'avançait des choses (que j'allais évidemment rembourser)

Cependant, plus le temps passait, plus il me demandait de rembourser des cadeaux, des objets cher qu'il disait m'offrir, ou des biens partagés que je prenais plein tarif. La somme est très vite montée et ses parents ont pris le choix de me faire signer une reconnaissance de dettes.

(Je tiens à souligner que ce choix s'est fait dans les sanglots et la menace, malgré une coopérativité à toute épreuve de ma part. Nous sommes allés à la banques quelques jours après, là où le banquier a affirmer la nullité du papier. De plus, mon compte était bloqué suites à des prélèvement de la part de mon père, étant le garant de mon compte mineur)

J'ai donc remboursé entièrement ce dû, mais ils n'ont jamais souhaité me rendre la reconnaissance de dettes. Autre chose étrange que je ne comprenais pas à l'époque, c'est à quel point ils me poussaient à m'émanciper aux yeux de l'état, alors que j'avais presque 18ans.

!!Merci de lire jusqu'ici, voici les circonstances aggravantes qui m'ont poussés à vous écrire;

A notre séparations, Décembre 2025, notre relation s'est aggravé. Entre temps, il m'a demandé de rendre des cadeaux, mais aussi une nouvelle sommes d'argent imaginaire; 443? .

Sauf que voilà, je n'ai pas de revenu, il possède un chaumage de 1300 en plus d'un foyer stable, et je me sens très isolé dans cette situation. Aujourd'hui, j'ai reçu un message de sa part m'informant d'une possible plainte si l'argent n'est pas versé dans un mois; Sauf que,

Un ami m'a fourni des textes du code civil, (article 1142,1146,1147) qui pourrait prouver que sa famille savaient que leurs démarche n'était pas légale.

1- Si un mineur ne peut pas contracter, me pousser à m'émanciper était le seul moyen pour eux de me réclamer de l'argent.

2- M'isoler de mes parents sans même leurs en toucher un mot pour qu'ils soient les seuls adultes responsables sur qui m'appuyer.

3- Me faire signer une reconnaissance de dette sous la contrainte, menace et l'urgence.

Je ne sais pas ce que je risque, j'ignore si je suis en droit, et je ne sais pas quoi faire. Ont-il étés dans l'illégalité? Est-ce que je suis celui qui doit craindre ? Et qu'est-ce que j'ai pour me défendre si des mesures juridiques sont prises en place ? Merci infiniment de m'avoir lu, dites moi si une précision est nécessaire.

Par Isadore

Bonjour,

Un mineur non émancipé n'a pas la capacité juridique de signer une reconnaissance de dettes. Le document ne vaut rien.

Et faire pression sur un enfant pour lui extorquer sa signature est une forme de violence psychologique.

Au passage, les cadeaux ça ne se rembourse pas. Ce qui vous est offert est devenu votre propriété. C'est à vous et personne n'a le droit de vous le prendre.

La plainte c'est du pipeau, même si vous aviez des dettes envers cet individu ce n'est pas une infraction pénale.

Coupez les ponts avec ces gens qui cherchent à vous extorquer de l'argent. Gardez les messages en votre possession pour pouvoir déposer plainte pour harcèlement ou escroquerie s'ils persistent. Ne vous rendez pas malade avec cette affaire.

Il serait juste de récupérer les "remboursements" qui vous ont été soutirés, mais il faudrait consulter un avocat pour voir si vous avez assez de preuves et lancer une procédure.

Si vous parvenez à ne plus être enquinée par ces personnes, il sera sans doute plus sage de tourner la page et de faire votre vie.